



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PAPINEAU**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le **vendredi 7 février 2025, 19 h 30** à la salle communautaire sise au 544, chemin du Tour-du-Lac, à Lac-Simon, sous la présidence de la mairesse suppléante, Madame Manon Bastien Couturier.



Sont présents :

Madame Chantal Crête
Madame Anik Bois (absente)
Monsieur Gilles Ladouceur
Monsieur Don Saliba
Monsieur Jocelyn Martel

Le maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs a motivé son absence.

La directrice générale et greffière-trésorière adjointe, madame Jade St-Amour, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

Il y a quorum.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. CONSEIL

Mot de bienvenue de la mairesse suppléante.

- 1.1 Ouverture de la séance.
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour.
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2025.
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 janvier 2025.
- 1.5 Dépôt du registre public des déclarations de dons et autres avantages.
- 1.6 Adoption du règlement numéro 555-2025 relatif à la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité de Lac-Simon.
- 1.7 Modification de la résolution numéro 339-12-2024 - Demande d'identification d'un chemin privé.
- 1.8 Demande d'aide financière du Club Quad Petite-Nation.
- 1.9 Autorisation - Souper-bénéfice de l'APHP le samedi 22 mars 2025.
- 1.10 Souper des Chevaliers de Colomb le 22 février 2025.
- 1.11 Autorisation - Achat de stylos mémoire USB.
- 1.12 Modification de la résolution numéro 088-03-2018 - Bannissement de l'achat de bouteilles d'eau individuelles à usage unique.

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

- 2.1 Dépôt des rapports administratifs.
- 2.2 Dépôt de la correspondance - Voir Annexe C.
- 2.3 Autorisation - Congrès de l'ADMQ.
- 2.4 Liste des immeubles en défaut de paiement de taxes - Dépôt vente.
- 2.5 Vente pour taxes - Autorisation à enchérir.
- 2.6 Vente pour taxes - Signification de l'avis.
- 2.7 Vente pour taxes - Paiement des arrérages et intérêts.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS



No de résolution
ou annotation

- 4. GESTION FINANCIÈRE**
 - 4.1 Liste des chèques, des prélèvements et des salaires - Adoption.
 - 4.2 Autorisation - Paiement du certificat # 17 de DLS Construction inc.
- 5. COMMUNICATIONS**
 - 5.1 Mot de la mairesse suppléante - résumé des rencontres et de la participation à des comités.
- 6. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS**
 - 6.1 Entérinement du poste par intérim du directeur du service de sécurité incendie.
 - 6.2 Autorisation - Embauche d'un pompier.
 - 6.3 Formation pompier 1 pour cinq (5) nouveaux pompiers.
 - 6.4 Autorisation - Cotisation annuelle à l'AGSICQ.
- 7. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**
 - 7.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.
- 8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
 - 8.1 Dépôt du rapport annuel du service d'urbanisme et environnement.
 - 8.2 Autorisation - Cotisation annuelle de la COMBEQ pour 3 membres.
- 9. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE**
 - 9.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.
- 10. ÉVÉNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES**
 - 10.1 Demande d'autorisation pour la Traversée à la nage du lac Simon à Transport Canada.
 - 10.2 Demande d'appui pour la Traversée à la nage du lac Simon.
- 11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS**
 - 11.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.
- 12. DIVERS**
 - 12.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14. LEVÉE DE LA SÉANCE**



No de résolution
ou annotation

1. CONSEIL

La mairesse suppléante, Madame Manon Bastien Couturier souhaite la bienvenue aux citoyens présents. Il y a environ neuf (9) personnes qui assistent à la séance.

1.1

43-02-2025
Ouverture de la séance

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

D'ouvrir la séance à 19 h 32.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.2

44-02-2025
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

QUE le Conseil approuve l'ordre du jour tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.3

45-02-2025
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2025

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2025 a été transmis dans les délais prescrits par la Loi, permettant ainsi de renoncer à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu

QUE la lecture du procès-verbal du 10 janvier 2025 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.4

46-02-2025
Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 janvier 2025

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 31 janvier 2025 a été transmis dans les délais prescrits par la Loi, permettant ainsi de renoncer à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu

QUE la lecture du procès-verbal du 31 janvier 2025 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

1.5

Dépôt du registre publics des déclarations des élus au sujet des dons et autres avantages

La greffière-trésorière doit déposer au Conseil un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil lorsqu'il a reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée, ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (ci-après « Loi sur l'éthique ») (L.R.Q. E-15.1.0.1) (voir l'alinéa ci-après), et qui excède la valeur fixée par le Code d'éthique et de déontologie des élus (art. 6 et 46 Loi sur l'éthique).

La directrice générale et greffière-trésorière adjointe déclare n'avoir reçu aucune déclaration d'aucun membre du conseil municipal pour avoir reçu un don, une marque d'hospitalité et/ou tout autre avantage en 2024.

1.6

47-02-2025

Adoption du règlement numéro 555-2025 relatif à la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité de Lac-Simon

CONSIDÉRANT QUE les dispositions des articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c.,F-2.1) permettent à une municipalité de prévoir un mode de tarification pour le financement de tout ou partie de ses biens, services ou activités;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement provincial sur les conditions ou restrictions applicables à l'exercice du pouvoir de tarification des municipalités (L.R.Q., c, F-2.1, r. 0.2);

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion et un projet de règlement ont été préalablement donné lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 10 janvier 2025;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**

QUE le règlement numéro 555-2025 relatif à la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité de Lac-Simon comme ci-récité au long et faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.7

48-02-2025

Modification de la résolution numéro 339-12-2024 - Demande d'identification d'un chemin privé

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande le 28 octobre 2024 afin d'officialiser un chemin privé;

CONSIDÉRANT QUE la demande datée du 28 octobre 2024 n'est pas conforme;

CONSIDÉRANT QUE le chemin privé est utilisé par les résidents de la zone et constitue un accès essentiel pour la circulation et les services d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont déposés une demande le 24 janvier 2025 pour nommer le chemin Desrochers-Ayotte;



CONSIDÉRANT QUE ce chemin répond à tous les critères nécessaires pour être officialisé selon les normes établies par la Commission de Toponymie;

CONSIDÉRANT QUE l'officialisation de ce chemin permettra de faciliter son identification et son utilisation par les services municipaux et d'urgence;

POUR CES MOTIFS :

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE la Municipalité de Lac-Simon demande à la Commission de Toponymie du Québec d'officialiser le nom proposé par les demandeurs comme étant le nom Desrochers-Ayotte;

QUE le nom Desrochers-Ayotte soit adopté et utilisé dans tous les documents officiels et communications municipales;

QUE les services municipaux soient informés de cette officialisation afin de mettre à jour les plans et les bases de données appropriés;

ET QUE cette résolution soit transmise aux autorités compétentes pour les démarches nécessaires à l'officialisation.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.8

**49-02-2025
Demande d'aide financière du Club Quad Petite-Nation**

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière du Club Quad Petite-Nation;

CONSIDÉRANT QU'il y a de plus en plus de quadistes et que les sentiers nécessitent de l'entretien et des réparations;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE le Conseil accorde un montant de 250 \$ au Club Quad Petite-Nation;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-19000-970.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.9

**50-02-2025
Autorisation – Souper-bénéfice de l'APHP le samedi 22 mars 2025**

CONSIDÉRANT l'invitation reçue pour un souper-bénéfice au profit de l'Association pour Personnes Handicapées de Papineau;

CONSIDÉRANT QUE ce souper-bénéfice est pour une cause importante;

**Il est proposé par Monsieur Jocelyn Martel
Et résolu**

QUE deux billets soient réservés au coût de 60 \$ chacun, pour le souper-bénéfice de l'Association des Personnes Handicapées de Papineau, qui se tiendra au Complexe Whissell de Saint-André-Avellin, le 22 mars prochain;

QUE le Conseil débourse un montant de 200 \$ pour une contribution financière supplémentaire dans le but de promouvoir les services offerts par l'APHP;

QUE les frais de déplacement soient affectés au poste budgétaire 02-11000-310.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

1.10

51-02-2025
Souper des Chevaliers de Colomb le 22 février 2025

CONSIDÉRANT l'invitation reçue pour un souper de doré par les Chevaliers de Colomb;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

QUE deux billets soient réservés au coût de 40 \$ chacun, pour le souper de doré organisé par les Chevaliers de Colomb qui se tiendra le 22 février prochain;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-19000-970.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.11

52-02-2025
Autorisation – Achat de stylos mémoire USB

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire offrir des articles promotionnels variés à l'effigie de la Municipalité de Lac-Simon;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Mix Midia pour l'achat de stylos mémoire USB au montant de 4 540 \$, plus les taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu

QUE le Conseil accepte la soumission de Mix Midia au montant de 4 540 \$, plus les taxes applicables pour l'achat de stylos mémoire USB à titre d'articles promotionnels;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-19000-641.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.12

53-02-2025
Modification de la résolution numéro 088-03-2018 – Bannissement de l'achat de bouteilles d'eau individuelles à usage unique

CONSIDÉRANT la résolution numéro 088-03-2018 relative au bannissement de l'achat de bouteilles d'eau individuelles à usage unique pour les élus, les invités ainsi que le personnel, sauf pour le service de protection des incendies, lorsque les pompiers ont à intervenir sur les lieux d'un sinistre;

CONSIDÉRANT QUE les bouteilles d'eau individuelles sont désormais consignées et recyclables et qu'il y a lieu de remanier la résolution numéro 088-03-2018 afin permettre l'achat de bouteilles d'eau individuelles consignées lors d'événements publics municipaux;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu



No de résolution
ou annotation

QUE le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon autorise l'achat de bouteilles d'eau individuelles consignées et recyclables lors d'événements publics municipaux;

ADOPTÉE à l'unanimité

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

2.1

Dépôt des rapports administratifs

Les rapports administratifs du mois de janvier ont été déposés.

2.2

Dépôt de la correspondance

Aucune correspondance n'a été déposée pour le mois de janvier.

2.3

54-02-2025
Autorisation – Congrès de l'ADMQ

CONSIDÉRANT l'importance de la formation pour la directrice générale et greffière-trésorière ainsi que pour la directrice générale et greffière-trésorière adjointe;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jocelyn Martel
Et résolu

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Marie-Pier Lalonde Girard ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière adjointe, Madame Jade St-Amour, soient autorisées à participer au congrès annuel de l'ADMQ qui se tiendra à Québec du 18 au 20 juin 2025;

QUE les frais d'inscription pour chacune au montant de 585 \$, plus taxes ainsi que les frais de transport et d'hébergement soient remboursés;

QUE les dépenses s'appliquent aux postes budgétaires 02-13000-454 « formation et perfectionnement » et 02-13000-310 « déplacement et hébergement ».

ADOPTÉE à l'unanimité

2.4

55-02-2025
Liste des immeubles en défaut de paiement de taxes – Dépôt vente

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière adjointe soumet au Conseil, en date à ce jour, pour examen et considération, un état des taxes municipales et autres deniers dus à la Municipalité, au 5 février 2025 afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu

QUE le préambule fait partie intégrante des présentes;

QUE le Conseil approuve ladite liste et ordonne à la directrice générale et greffière-trésorière adjointe à transmettre l'extrait de l'état déposé à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Papineau et autorise les procédures de vente des immeubles y étant inscrits;



No de résolution
ou annotation

QUE conformément aux dispositions du Code municipal, le Conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière, madame Marie-Pier Lalonde Girard, ou un représentant, à enchérir pour et au nom de la Municipalité de Lac-Simon, pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 5 juin 2025, et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.5

56-02-2025

Vente pour taxes – Autorisation à enchérir

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées, et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement des taxes, et ce, selon la résolution portant le numéro *liste des immeubles en défaut de paiement de taxes 55-02-2025*;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil croit opportun d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière ou un représentant de la Municipalité, à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**

QUE conformément aux dispositions du Code municipal, le Conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Marie-Pier Lalonde Girard, ou madame Isabelle Blais de la Municipalité, à enchérir pour et au nom de la Municipalité de Lac-Simon, pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 5 juin 2025, et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.6

57-02-2025

Vente pour taxes – Signification de l'avis

CONSIDÉRANT QUE le Conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à faire appel aux services d'un huissier afin de faire signifier l'avis d'arréages de taxes, avant la mise en vente aux contribuables dont le nom apparaît sur la liste des propriétés à être vendues par défaut de paiement de taxes municipales et n'ayant pas réclamé leur courrier recommandé;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**

QUE le Conseil autorise le paiement des honoraires professionnels d'un huissier. À cette fin, la greffière-trésorière émet un certificat de crédits au poste budgétaire 02-12000-412.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.7

58-02-2025

Vente pour taxes – Paiement des arréages et intérêts

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**



QUE le Conseil exige des contribuables dont le nom apparaît sur la liste des propriétés à être vendues par défaut de paiement de taxes municipales, l'acquittement total des arrérages, intérêts et pénalités pour les années 2023 et 2024 ainsi que pour la portion de l'année 2025 due au 3 mars 2025 au moyen d'un chèque certifié, d'un mandat de poste, d'argent comptant ou d'un dépôt par une institution financière;

Et **QUE** tout chèque non certifié soit retourné au contribuable concerné.

ADOPTÉE à l'unanimité

3. PÉRIODE DE QUESTIONS (10 minutes)

Madame la mairesse suppléante propose que les personnes qui souhaitent poser des questions puissent le faire.

4. GESTION FINANCIÈRE

4.1

59-02-2025

Liste des chèques, des prélèvements et des salaires – Adoption

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour lesdites périodes;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le Conseil approuve le paiement des sommes présentées aux listes suivantes :

- Chèques pour le mois de janvier, totalisant la somme de **26 137,18 \$** et portant les numéros **18701 à 187722**;
- Dépôts directs totalisant la somme de **229 824,57 \$**;
- Salaires des employés pour la période du 22 décembre 2024 au 25 janvier 2025, pour un montant total de **148 362,56 \$**;
- Rémunération des élus du mois de janvier 2025 pour un montant total de **9 924,09 \$**.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.2

60-02-2025

Autorisation - Paiement du certificat # 17 de DLS Construction inc.

CONSIDÉRANT la réception de la facture numéro 4079 datée du 25 novembre 2024 du certificat numéro 17, pour la retenue finale au montant de 50 752,21 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la dépense de 50 752,21 \$, plus les taxes applicables du certificat numéro 17 concernant les services de DLS Constructions Inc. pour l'hôtel de ville et centre multifonctionnel situé au 544, chemin du Tour-du-Lac;

QUE cette dépense soit imputée au poste d'investissement 03-01000-106.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Engagements de crédits

Conformément aux dispositions du règlement numéro 512-2020, madame Jade St-Amour, directrice générale et greffière-trésorière adjointe atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.

Jade St-Amour

Jade St-Amour, directrice générale et greffière-trésorière adjointe

5. COMMUNICATIONS

5.1

Mot de la mairesse suppléante – résumé des rencontres et de la participation à des comités

Madame Manon Bastien Couturier, mairesse suppléante remercie les personnes présentes à la séance. Elle débute par mentionner que le centre de conditionnement physique ouvrira bientôt ses portes et qu'il ne reste que quelques détails à finaliser. Elle mentionne aussi que, pour les premières semaines, les heures d'ouverture seront de 8 h à 16 h et que selon l'achalandage, les heures pourront être modifiées. Elle termine par rappeler que l'activité familiale « Cœur en fête » est prévue le 15 février 2025. Monsieur Jocelyn Martel, conseiller, prend ensuite la parole pour indiquer qu'une journée de pêche en herbe aura lieu au lac Croche le 15 février 2025.

6. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

6.1

61-02-2025

Entérinement du poste par intérim du directeur du service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT la résolution numéro 349-12-2024 pour afficher un poste de directeur du service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'assurer par intérim le rôle de directeur du service de sécurité incendie imposé par les dispositions de la Loi;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Thierry Désormeaux a les compétences et qualifications afin d'assurer le poste de directeur du service de sécurité incendie par intérim;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire embaucher monsieur Thierry Désormeaux pour occuper les fonctions de directeur du service de sécurité incendie par intérim;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Jocelyn Martel
Et résolu**

QUE le Conseil entérine la nomination de monsieur Thierry Désormeaux à titre de directeur du service de sécurité incendie par intérim;

QUE cette embauche soit effective à compter du 3 décembre 2024 jusqu'à l'embauche du nouveau directeur du service de sécurité incendie le 3 février 2025;

ET QUE son salaire soit celui rattaché au poste auquel monsieur Thierry Désormeaux a effectué le remplacement et les conditions de travail rattachées à cette embauche décrites au contrat de travail signé entre les parties.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

6.2

62-02-2025

Autorisation – Embauche d'un pompier

CONSIDÉRANT QU'il est important d'avoir le nombre de pompiers volontaires à temps partiel requis pour répondre aux critères stipulés au schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT la réception de la candidature de monsieur Olivier Harrisson;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur adjoint du Service de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Jocelyn Martel
Et résolu**

QUE le Conseil autorise l'embauche de monsieur Olivier Harrisson à titre de pompier volontaire à temps partiel, au taux horaire prévu à l'échelle salariale en vigueur;

QUE ce poste est assujéti à une période de probation d'un an.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.3

63-02-2025

Formation pompier 1 pour cinq (5) nouveaux pompiers

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT la résolution 132-05-2019 – Projet d'entente pour la formation des pompiers avec la MRC de Papineau;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon prévoit la formation de cinq (5) pompiers pour poursuivre le programme de formation « Pompier I » pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur adjoint du Service de sécurité incendie;

**Il est proposé par Monsieur Jocelyn Martel
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la formation de cinq (5) pompiers, pour poursuivre la formation de « Pompier 1 »;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02-22000-454.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

6.4

64-02-2025

Autorisation - Cotisation annuelle à l'AGSICQ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire renouveler son adhésion à l'Association des gestionnaires en sécurité incendie civile du Québec (AGSICQ) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE le Conseil autorise une dépense de 320 \$, plus les taxes applicables pour les frais d'adhésion pour l'année 2025;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02-220000-494.

ADOPTÉE à l'unanimité

7. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

7.1

Aucun dossier à l'ordre du jour

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1

Dépôt du rapport annuel du service d'urbanisme et environnement

Le rapport annuel du service d'urbanisme et environnement a été déposé.

8.2

65-02-2025

Autorisation - Cotisation annuelle de la COMBEQ pour 3 membres

CONSIDÉRANT QUE la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) dispense de la formation sur mesure et offre une protection additionnelle à ses membres;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le Conseil autorise une dépense au coût de 235 \$, plus les taxes applicables pour monsieur Benjamin Furtado, directeur au Service de l'urbanisme et de l'environnement, une dépense au coût de 380 \$, plus les taxes applicables pour madame Manon St-Louis, inspectrice au Service de l'urbanisme et une dépense au coût de 150 \$, plus les taxes applicables pour madame Nathalie Gamet, inspectrice au Service de l'environnement pour leur adhésion à la COMBEQ pour l'année 2025;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-61000-494.

ADOPTÉE à l'unanimité

9. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

9.1

Aucun dossier à l'ordre du jour



No de résolution
ou annotation

10. ÉVÉNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

10.1

66-02-2025

Demande d'autorisation pour la Traversée à la nage du lac Simon à Transport Canada

CONSIDÉRANT que la Traversée à la nage du lac Simon aura lieu le 9 août prochain;

CONSIDÉRANT QUE cette activité nécessite l'approbation de Transports Canada, en vertu du *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments*, tenant compte de l'annexe 8 dudit règlement;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière, madame Marie-Pier Lalonde Girard à faire une demande d'autorisation auprès de Transports Canada pour effectuer la Traversée à la nage du Lac Simon le 9 août 2025;

ADOPTÉE à l'unanimité

10.2

67-02-2025

Demande d'appui pour la Traversée à la nage du lac Simon

CONSIDÉRANT QUE la Corporation des loisirs Papineau a accepté de piloter le dossier afin d'assurer l'édition 2025 de la compétition en eau libre connue sous le nom « Traversée du lac Simon »;

CONSIDÉRANT QUE la plage de Lac-Simon sera l'hôte des activités de natations;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération de natation du Québec a répondu favorablement à l'invitation de la Corporation des loisirs Papineau;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer l'édition 2025, l'appui de la Municipalité de Duhamel est nécessaire, de même que celui de la MRC Papineau, tenant compte de l'envergure de l'événement;

CONSIDÉRANT QUE les retombées économiques de ce projet, largement couru par le passé, dépassent les frontières de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la logistique et les dépenses liées à l'organisation d'un événement de cette envergure ne sauraient être permises sans pouvoir compter sur des partenaires solides et motivés pour en faire un succès;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon demande l'appui à la Municipalité de Duhamel et à la MRC Papineau pour assurer l'édition 2025 de la « Traversée du lac Simon »;

ADOPTÉE à l'unanimité

11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

11.1

Aucun dossier à l'ordre du jour



No de résolution
ou annotation

12. DIVERS

12.1

Aucun dossier à l'ordre du jour

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

14.1

68-02-2025

Levée de la séance

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE la séance soit et est levée à 20 h 17.

ADOPTÉE à l'unanimité


Mandon Bastien Couturier
Mairesse suppléante


Jade St-Amour
Directrice générale et
greffière-trésorière adjointe